

# ACTION SOCIALE

## GRÂCE AU DIALOGUE, LA CFDT OBTIENT DES AVANCÉES

**La CFDT Cheminots a été reçue le mercredi 4 mars dernier dans le cadre d'une demande d'audience. Rappelons les faits : la direction faisait passer en catimini pendant les vacances de fin d'année des modifications dans le domaine des prestations délivrées par l'Action sociale SNCF.**

Une demande de concertation a été déposée afin d'obtenir la suspension des modifications jusqu'à la prochaine commission de prestations. La CFDT a souhaité cadrer certains points en attente de précision.

### RÔLE ET PÉRIMÈTRE DES RESPONSABLES NATIONAUX D'ACTIVITÉ (RNA)

Ils sont chargés de la politique de l'Action sociale sur leur périmètre :

- un RNA en charge de la politique des pensionnés et du management des centres de Saint-Jacut et Sanary-sur-Mer. Ce management va prochainement être transféré aux unités d'action sociale (UAS) ;
- un RNA en charge de la politique famille, du management des centres médico-psychopédagogiques (CMPP), des centres d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) et des lieux d'accueil éducatif (LAE) ;
- un RNA de la politique vers les salariés des différentes SA, en charge de la formation et de l'évolution de l'action sociale correspondante d'établissement ferroviaire (ASCO).

### LA CFDT S'INQUIÈTE DES VACANCES DE POSTES

À cela s'ajoutent les pertes de compétences dues à l'intégration de personnel non issu du métier. La direction partage notre inquiétude et confirme que ces postes seront dorénavant tenus par des personnes du monde de l'action sociale. La CFDT insiste sur la nécessité de redynamiser la politique famille, qui semble s'être un peu assoupie et d'afficher des objectifs clairs. ☺☺☺

### LA CFDT CHEMINOTS EXIGE L'EXTENSION DE L'ACTION SOCIALE À TOUTE LA BRANCHE FERROVIAIRE !



# ACTION SOCIALE GRÂCE AU DIALOGUE, LA CFDT OBTIENT DES AVANCÉES

## LA FORMATION

La CFDT demande que tous les travailleurs sociaux puissent bénéficier de formations en lien avec la politique pensionné et salarié. La CFDT demande et obtient le renforcement du Pôle formation à la suite de la montée en charge du plan de formation.

## MANAGEMENT VISUEL

Devant la diversité de la mise en œuvre du management visuel dans les différentes unités d'action sociale, il apparaît nécessaire

d'harmoniser la ligne de conduite afin d'éviter des incompréhensions. La CFDT demande la mise en place d'un protocole commun afin de remettre du sens à cette démarche, qui pourrait, le cas échéant, apporter plus de cohésion au sein des équipes des différents centres d'action sociale (CAS). La direction va demander au service Excellence opérationnelle d'améliorer le protocole d'appropriation et de vérifier que chaque DPX soit formé en amont sur le déploiement de l'outil. ●

## FOCUS SUR LA COMMISSION DE PRESTATIONS DU FASS DU 5 MARS DERNIER

### POLITIQUE PENSIONNÉ

À la suite des dysfonctionnements de SICAS, la CFDT fait constater que les évolutions de la politique pensionné (8<sup>e</sup> tranche et critère de fragilité) ne seront pas équitablement déployées sur tout le territoire. La CFDT constate que le logiciel SICAS n'est pas à la hauteur des ambitions du service.

### SORTIE D'HOSPITALISATION

Mise en place du dispositif *Programme d'accompagnement du retour à domicile (PRADO)* entre les hôpitaux et l'Action sociale afin d'obtenir une meilleure synergie entre les différents services. Cela devra permettre à l'Action sociale d'aller à la rencontre des bénéficiaires afin de leur proposer des solutions de services à domicile pour faciliter leur retour à la maison.

### AIDE AUX PUPILLES

La direction a souhaité imposer le versement de cette aide en une seule fois. La CFDT a obtenu que cette aide soit versée en une ou deux fois, en fonction des demandes des familles. Chaque famille pourra demander le versement de cette aide en une ou deux fois sur le compte du ou des enfants concernés.



### ALLOCATION CENTENAIRE

La direction a souhaité que cette aide soit versée uniquement par virement. La CFDT a obtenu un assouplissement de cette consigne en faisant retirer le côté *uniquement par versement*. Il y aura donc toujours la possibilité d'obtenir un chèque ou de l'espèce, mais de façon exceptionnelle.

### AIDES D'URGENCE

La CFDT a obtenu la suppression de l'expérimentation visant à introduire un contrôle supplémentaire en amont de la validation de l'aide d'urgence. ●

